



EPCI : 584 CC VAL AIGO

DEPARTEMENT : 31

FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE GRENADE-CADOURS

N° 1259 EPCI (1)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024	Taux de référence pour 2025	Tx moyens pondérés des com. si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence	Taux votés	Produits attendus
	1	2	3	4	5	6	(col. 4 x col. 6) / 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	20 596 205	6,49		21 132 000	1 371 467	6,49%	1 371 467
Taxe foncière non bâtie additionnelle	472 443	31,69		479 100	151 827	31,69%	151 827
Taxe d'habitation additionnelle	1 145 376	6,36		845 900	53 799	6,36%	53 799
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	6 105 641	32,12		6 435 000	2 066 922	32,12%	2 066 922
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>				1 577 093		3 644 015
				Total de la fiscalité additionnelle	1 577 093		
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	2 066 922		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels
	8	(col. 2 x col. 9) / 10
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	1 577 093 = 1,000000	
CFE additionnelle	1 577 093	
Produits attendus		
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
2 439 918	167 761	291 336	54 934	727 705	0	- 160 181	3 436 463

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	3 644 015	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	3 521 473	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025	7 165 488
--	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

A TOULOUSE
Le 28 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
HUGUES PERRIN

A Villemar-sur-Tarn
Le 28/03/2025
Pour le Groupement
Jean-Marc DUBOIS

REÇU EN PREFECTURE
Le 23/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20250410-2025_035-DE

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



EPCI : 584 CC VAL AIGO

31

DEPARTEMENT :

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE GRENADE-CADOURS

N° 1259 EPCI (2)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	1 720 362	c. Centrales photovoltaïques	29 239
c. Locaux industriels	72 778	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	1 178
d. Logements sociaux	1 945	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	98 485
Taxe foncière non bâtie	0	b. Par la loi (terres agricoles)	101 994	f. Stations radioélectriques	37 588
Taxe d'habitation :	0	c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	1 271
a. Dotation pour perte de THLV	>>>	Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	0	a. TVA prév. (compensation TH)	1 493 742
Cotisation foncière des entreprises :	0	b. Par la loi	2 161 189	b. TVA prév. (comp. CVAE)	946 176
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
b. Base minimum	89 242	a. Résidences secondaires et assimilées	845 900	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
c. Locaux industriels	562 293	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. 75% moyenne nationale	6,73
d. Autres allocations	1 447	c. Bases dégrévées hors locaux vacants	274 044	b. Taux maximum	6,73
		d. Bases dégrévées locaux vacants	0		
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES		7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE			
		a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national		26,86	
		b. Taux plafond de 2025		53,72	
		7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
Taux maximum :		Taux moyens des taxes foncières de 2024 :		CFE éolienne	
a. De droit commun	>>>	a. au niveau national	>>>	Application agréée E-legalise.com	
b. Dérogatoire	>>>	b. au niveau de l'EPCI	>>>	le 23/04/2025	
c. Avec rattrapage	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale		99_DE-031-243100773-20250410-2025_035-DE	
d. Avec capitalisation	>>>			51,08	
e. Avec majoration spéciale	>>>				
Taux moyens pondérés :		8. DIMINUTION SANS LIEN			
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>	Année antérieure à 2025 au titre de laquelle...			
b. En cas de changement de périmètre	>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée			
		b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés			
		Taux moyens de référence au niveau national :			
a. Taxe foncière bâtie	0,999384	a. Taxe foncière bâtie		49,74	
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	0,999211	b. Taxe foncière non bâtie		51,08	

REÇU EN PREFECTURE
le 23/04/2025
Application agréée E-legalise.com